

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1687

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Fourniture de panneaux de police de signalisation permanente temporaire et tous accessoires pour l'année 2004 et éventuellement 2005 et 2006 par reconduction expresse - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1300 du 7 juillet 2003 le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations concernant la fourniture de panneaux de police de signalisation permanente temporaire et tous accessoires.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 16 janvier 2004 a classé première pour :

- le lot n° 1 : l'offre de l'entreprise Signature pour le marché à bons de commande, pour l'année 2004 et éventuellement 2005 et 2006, par reconduction expresse et d'un montant annuel de 164 450,00 € TTC minimum et 657 800,00 € TTC maximum,
- le lot n° 2 : l'offre de l'entreprise Signaux Laporte pour le marché à bons de commande, pour l'année 2004 et éventuellement 2005 et 2006, par reconduction expresse et d'un montant annuel de 269 100,00 € TTC minimum et 1 076 400,00 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2003-1300 en date du 7 juillet 2003 ;

Vu le procès-verbal de la commission permanente d'appel d'offres en date du 16 janvier 2004 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande pour la fourniture de panneaux de police de signalisation permanente temporaire et tous accessoires et tous les actes contractuels s'y référant pour :

- le lot n° 1 avec l'entreprise Signature pour un montant minimum annuel de 164 450 € TTC et maximum annuel de 657 800 € TTC,

- le lot n° 2 avec l'entreprise Signaux Laporte pour un montant minimum annuel de 269 100 € TTC et maximum annuel de 1 076 400 € TTC.

2° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2004 et, éventuellement, exercices 2005 et 2006 au titre des opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,